

Évry-Courcouronnes, le 09 janvier 2023

Affaire suivie par : Rozenn LE TOUZE
Cheffe du bureau Biodiversité et Territoires

Le Préfet de l'Essonne

à

Monsieur le Maire
19 route de Corbeil,
91 350 GRIGNY

Objet : Demande d'avis sur le projet de création de la zone d'aménagement concerté Grande Borne Ouest

Réf : SE/ BBT- 2023- 12

Pièce jointe : 1 dossier

Grand Paris Aménagement m'a transmis, par courrier en date du 19 décembre 2022, l'étude d'impact du projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté Grande Borne Ouest. Ce projet entre dans le champ d'application de l'évaluation environnementale systématique.

Ce projet s'inscrit dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt National d'aménagement des communes de Grigny et Viry-Châtillon.

En application l'article L. 122-1 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous soumettre, pour avis, la présente étude d'impact, accompagnée du dossier de création de la ZAC. Conformément aux dispositions de l'article précité, votre avis devra me parvenir dans un délai de deux mois suivant la date de réception du présent courrier.

Le dossier vous a été transmis par courrier électronique et est également consultable au lien suivant : <https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=KDOk|CV11tYFRoTBH1hoB7hxyXs1xolq82Txft|F9TI>

Pour le Préfet et par délégation,

Le directeur départemental
des territoires


Philippe ROGIER

Copie : Grand Paris Aménagement